

Difficulté des jeunes migrants à s'exprimer sur leur parcours de vie ou difficulté à créer un espace qui rend possible leur parole ?

CÉDRIC MORÈRE

L'accès à une expression ou à un discours des jeunes migrants sur leurs parcours migratoires est souvent considérée comme difficile que ce soit par les travailleurs sociaux qui les accompagnent ou par les chercheurs universitaires lors d'enquêtes de terrain. Des freins ont été évoqués par certains universitaires (Etiemble, 2002 ; Przybyl , 2017 ; Senovilla Hernandez, 2021), mettant en évidence la temporalité des enquêtes qui n'est pas en adéquation avec le temps nécessaire pour créer une relation de confiance avec ces jeunes. Également, les nombreuses sollicitations à devoir raconter leur histoire que ces jeunes ont vécues ou subies, que ce soit par la police ou les associations d'évaluation de la minorité et de la situation d'isolement, constituent un frein à leur expression future. Ce texte vise à tenter d'identifier quels ont été les facteurs qui ont permis aux jeunes dont les récits sont présentés dans ce numéro de s'exprimer sur leur parcours migratoire et sur leurs histoires en général. Les identifier tend à questionner le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des Mineurs Non Accompagnés (MNA), ainsi que les pratiques éducatives des travailleurs sociaux à leur égard.

En tant qu'éducateur, je constate qu'en effet, tel que l'a qualifié la sociologue Angelina Etiemble (2013), l'histoire de ces jeunes est un « point aveugle » de l'accompagnement éducatif. Etiemble cite certains « prétextes » donnés par les éducateurs tels que la crainte d'évoquer des moments douloureux pour les jeunes et aussi la suspicion de mensonge concernant les parcours de vie racontés (Bricaud, 2017).

J'ai pu me rendre compte dans les différentes structures de la protection de l'enfance où j'ai travaillé que la grande majorité des travailleurs sociaux avaient un rapport non apaisé au parcours des mineurs non accompagnés. Le discours soupçonneux remettant constamment en cause la véracité des éléments connus sur le parcours de ces jeunes est particulièrement prégnant. Il m'a semblé aussi que le parcours des mineurs non accompagnés pouvait aussi être considéré comme un sujet trop délicat et sensible pour tenter de l'appréhender. Souvent par bienveillance afin de ne pas raviver des traumatismes, et parfois aussi pour s'éloigner de l'inclination voyeuriste de certains concernant les moments les plus tragiques des parcours migratoires.

J'ai aussi constaté que l'accès et la prise en compte de l'histoire dans l'accompagnement de cette population est variable d'un établissement à un autre, ce qui me convint de penser que ce qu'il faut interroger sont les pratiques éducatives ainsi que le cadre institutionnel. Il n'est pas pour autant question d'affirmer qu'il soit facile pour ces jeunes de raconter leur histoire, chargée en douleur et en événements

traumatiques. Cette difficulté ne doit pas pour autant occulter que pouvoir s'exprimer soit avant tout un besoin pour la plupart de ces jeunes, nécessité qui ne peut être prise en compte que dans un cadre et un espace d'accompagnement adapté.

Daniel Senovilla Hernández (2021) a montré que pour accéder à un discours de fond, le chercheur, en plus de son objectif premier lié à son enquête, doit être impliqué dans une action auprès de ces jeunes. Cet aspect de l'implication n'est pas censé à première vue pouvoir faire défaut aux travailleurs sociaux, du fait de leurs missions d'accompagnement socio-éducatives. Pourtant, en prenant en considération les cadres politique et institutionnel dans lesquels se fait l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, il est possible d'observer également des freins dans cette implication des éducateurs. Certaines contraintes sont à penser pour ce qu'elles induisent dans la relation éducative. Les identifier ne permet pas de les faire disparaître, mais elles doivent néanmoins être prises en compte pour en limiter autant que possible leurs effets. Je vais présenter celles qui me paraissent les plus déterminantes.

Distinctions et temporalités de l'accueil des mineurs non accompagnés dans la protection de l'enfance

L'accueil des mineurs non accompagnés se fait de plus en plus dans des structures *ad-hoc*, différenciées des foyers « classiques » qui accueillent des jeunes français, ce qui n'est pas sans effets sur la relation éducative. Dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi dans d'autres départements, différentes structures spécifiques à l'accueil de cette population portant l'habilitation MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) ont été créées depuis une dizaine d'années. Elles ont souvent un financement plus réduit, en moyenne moins de la moitié du budget habituel d'une structure qui accueille des mineurs et jeunes majeurs français. Ce budget réduit induit logiquement des moyens humains beaucoup plus limités : les travailleurs sociaux sont donc moins nombreux et le travail d'accompagnement se centre alors nécessairement sur les aspects administratifs concernant la régularisation et l'insertion-professionnelle, afin d'éviter une fin de prise en charge vers des conditions de vie précaires. Il s'agit aussi de respecter le cadre donné par l'Aide Sociale à l'Enfance pour pouvoir prétendre à l'obtention d'un Contrat d'Aide à Jeune Majeur (CAJM).

En d'autres termes, un travailleur social accompagne beaucoup plus de jeunes dans un foyer spécialisé MNA que dans un foyer classique avec un financement « ordinaire ». Il devient inévitablement plus compliqué de trouver le temps pour effectuer un travail d'accompagnement éducatif plus « approfondi ». Les moments partagés dans le quotidien entre l'éducateur et chacun des jeunes accueillis ne peuvent qu'être moins fréquents. L'accueil ne peut plus s'organiser par le mode d'accueil de l'internat permettant une intimité et une proximité avec les équipes éducatives. Les établissements sont plus grands, plus impersonnels. Il devient évidemment plus difficile pour ces structures de pouvoir offrir à ces jeunes des moments informels partagés, souvent les plus propices pour parler de leur parcours et aussi expliquer com-

ment ils se projettent dans le futur. Ce sont très souvent eux-mêmes qui décident du moment où ils vont s'exprimer sur leur histoire, donc ces moments informels sont précieux pour eux et aussi pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Les récits que nous présentons dans ce volume ont été recueillis dans une MECS classique, non spécialisée pour le public MNA. Je pouvais donc plus facilement partager un quotidien avec les jeunes, des moments formels mais aussi et surtout des moments informels. Nous partagions des repas, des thés, des parties de baby-foot, des séjours en vacances, même des moments d'ennui, ce qui laissait la place au jeune qui le souhaitait d'en venir à exprimer son parcours de vie.

Dans les MECS pour mineurs non accompagnés il serait aussi pertinent de pouvoir s'intéresser aux forts taux de turn-over des travailleurs sociaux qui sont certainement confrontés à une perte de sens dans leurs fonctions socio-éducatives. Ce turn-over est inévitablement contraire à ce que nécessitent le travail social et l'accompagnement de ces jeunes. Il est un symptôme de la souffrance des intervenants sociaux et ne peut que limiter le développement de bonnes pratiques, la transmission d'une culture professionnelle ou de connaissances cliniques sur l'accompagnement de ce public.

Ce turn-over est aussi logiquement une difficulté pour les jeunes accueillis qui ont besoin de temps pour faire confiance aux intervenants sociaux et qui subissent leurs embauches et leurs démissions successives. Cela favorise un sentiment d'insécurité face aux nouveaux professionnels avec lesquels il faudra encore du temps pour construire une relation de confiance. Difficile dans ce contexte de confier son histoire à un éducateur, d'autant plus s'il partira bientôt avec.

Un autre aspect important à considérer est la temporalité de l'accueil. En pratique, la poursuite de la prise en charge après la majorité par un Contrat d'Aide à Jeune Majeur est plus limitée pour les mineurs non accompagnés que pour les jeunes français accueillis en protection de l'enfance. Leurs prises en charge plus courtes induisent davantage de pression pour les jeunes et pour les éducateurs qui les accompagnent. Ceci ne favorise pas non plus la prise en compte de leur histoire dans l'accompagnement éducatif. Le difficile accès à une continuité de la prise en charge après la majorité ne peut que contraindre ce travail sur les parcours de vie. L'accompagnement se focalise inévitablement sur les questions de régularisation, d'insertion professionnelle et d'accès au logement, tant ils sont anxiogènes.

Le peu de moyens financiers, et donc humains, induit un plus grand nombre de jeunes en référence attribuées à chaque éducateur, ce que ne leur permet pas d'être suffisamment disponibles. Leur implication s'en trouve donc compromise et peut leur faire défaut. Ceci rejoint cette perte de sens dans le travail social qui est dommageable pour les professionnels, mais aussi pour les jeunes accueillis.

Procédure d'accès à la protection de l'enfance et de régularisation à la majorité : des obstacles potentiels dans la relation éducative

Bien souvent, les jeunes migrants rencontrent les travailleurs sociaux ou les éducateurs sans savoir ce qu'ils pourraient ou devraient attendre d'eux. Le métier d'éducateur, tel qu'il est pensé dans la protection de l'enfance en France, est éloigné des réalités sociales, économiques et politiques des pays de départ que ces jeunes ont connues. Il est possible de penser qu'avant qu'ils puissent se saisir des éducateurs, l'expression de leur histoire et de leur parcours ne pourra qu'en être limitée.

Il faut aussi considérer que leur perception des travailleurs sociaux et des éducateurs n'est pas neutre pour autant. Les jeunes ont dû éprouver la procédure d'évaluation au niveau administratif, parfois les recours au tribunal, pour faire valoir leur minorité et leur isolement et pour que leur ordonnance de placement soit réellement mise en œuvre. Certains ont également attendu de long mois, voire plus d'une année, avant qu'une place se libère dans une MECS. Leur parcours institutionnel avant leur placement pérenne a induit chez eux une position socialement basse ou dominée à l'égard des établissements d'accueil et des éducateurs qui vont les accompagner.

L'éducateur est nécessairement dans une position d'autorité et la relation éducative est asymétrique par nature, il semble donc nécessaire de réduire cette verticalité afin de favoriser l'expression de ces jeunes. Ces derniers pourront se dévoiler que s'ils se sentent dans une certaine équité relationnelle et surtout s'ils peuvent se permettre de penser que l'expression de leur histoire ne fait pas l'objet d'une investigation ou d'un contrôle.

Concernant le cadre légal en matière de régularisation, il est difficile de penser que la logique de contrôle qu'y est associée n'ait pas des effets sur la relation qu'ils vont entretenir avec les éducateurs.

Les conditions de régularisation des mineurs non accompagnés ou plutôt de « l'étranger qui a été confié à l'aide sociale à l'enfance »¹ telle que la loi les désigne, à défaut de leur reconnaître un véritable statut juridique, ne va pas toujours dans le sens de leurs aspirations. Effectuer une formation professionnelle fait partie de ces conditions, peu importe la volonté du jeune, qui devra prendre un risque s'il désire être inscrit dans un lycée d'enseignement général. Au lieu de chercher l'épanouissement de ces jeunes, les conditions de régularisation conduisent la plupart des mineurs non accompagnés à représenter une main d'œuvre dans les métiers en tension le plus rapidement possible. Le risque est de laisser ces jeunes en fin de prise en charge avec effectivement une carte de séjour, un emploi et un logement, mais avec un sentiment de mal-être et une fragilité qui pourra un jour leur porter préjudice.

Le caractère asymétrique de la relation éducative est donc accentué par les logiques de contrôle évoquées. Les pratiques socio-éducatives doivent prendre en compte la position socialement basse et dominée dans laquelle ces jeunes se trouvent dans la

¹ Article L 435.3 et Article L 423.22 du CESEDA

protection de l'enfance, afin de pouvoir limiter cette verticalité. L'enjeu est de leur laisser davantage de place pour exister dans ce contexte, afin qu'ils puissent faire apparaître leur personnalité et éventuellement s'exprimer sur leur parcours de vie.

Prise en compte des rapports de domination des populations immigrés dans les pays d'arrivée

Au cours de ces années en tant qu'éducateur spécialisé auprès des mineurs non accompagnés, prendre en compte leurs parcours m'est apparu comme une nécessité pour pouvoir adapter l'accompagnement. Une nécessité qui ne se fait pas pour autant sentir au premier abord de la rencontre car il serait bien entendu infructueux de contraindre au jeune à raconter son histoire, il s'agit plutôt de lui laisser la possibilité de le faire. Il n'est pas non plus question d'affirmer que chaque jeune a besoin de raconter son histoire, mais je constate néanmoins dans ma pratique qu'une majorité d'entre eux vont le faire si on leur apporte les conditions adéquates.

Les récits que nous présentons dans ce volume ont pu être réalisés grâce à certains facteurs le facilitant. Les jeunes qui y ont participé étaient pris en charge dans une MECS accueillant des mineurs non accompagnés et des mineurs français dont le budget permettait des moyens humains adaptés. Il a été possible dans ce contexte de créer une relation éducative dans laquelle le rapport d'autorité a pu - autant que possible - se départir des effets écrasants que ces jeunes avaient éprouvés pour rentrer dans la protection de l'enfance, et qu'ils subissaient d'ailleurs encore pour demeurer dans les critères du droit au séjour. Il est aussi à noter que le turn-over professionnel était aussi très faible dans cette structure durant la période où cette série de récits a pu être réalisée. Les jeunes qui ont pu s'exprimer sur leur parcours étaient donc accompagnés depuis minimum un an et demi par les mêmes éducateurs.

Au-delà, j'ai tenté de porter une attention pour ne pas perdre de vue que ma rencontre avec ces jeunes qui allaient me livrer leur récit n'était pas neutre. Elle présentait une intersubjectivité propre aux pratiques éducatives à prendre en compte qui demandait un effort de clarification des fonctions des éducateurs. J'ai également toujours porté une vigilance particulière à ce que les rapports de domination qui se répercutent sur les populations immigrées ne soient pas réactivés, voir accentués, dans et par la relation éducative. Cela pouvait passer par des discussions au quotidien à propos de l'histoire, la politique ou la géopolitique entre les pays Européens et les pays d'origine des jeunes. Une grande partie des jeunes migrants viennent de pays anciennement colonisés par la France et il s'agissait d'éviter que toutes ces réalités historiques et politiques ne viennent créer des malentendus dans notre relation.

Il semblerait alors que l'expression des jeunes que je rencontrais a été facilitée par un réel intérêt de ma part pour leurs pays d'origine. Je me suis rendu compte qu'au fur et à mesure des années passées, j'avais de plus en plus de facilité à accéder à un discours spontané sur leur parcours, sans avoir le sentiment d'avoir changé ma posture dans l'accompagnement. Si les jeunes prenaient davantage la peine de me

raconter leurs histoires, c'est que sans être devenu spécialiste, j'étais devenu moins ignorant sur certaines réalités des pays d'émigration ou sur les parcours migratoires. S'exprimer sur leur histoire est souvent un besoin mais aussi un véritable effort auquel la plupart des mineurs non accompagnés ne se risquent pas à faire s'ils ont le sentiment que leur interlocuteur ne parviendra pas à comprendre. À l'endroit de cette méconnaissance fréquente chez les travailleurs sociaux des réalités des pays de départ et des parcours migratoires, ces jeunes peuvent y voir une forme d'ethnocentrisme qui ne pourra que limiter leur volonté à s'exprimer sur leur parcours. J'ajouterai aussi qu'il est important de ne pas juger les histoires des jeunes, qui ne doivent en aucun cas être pensées en termes de légitimité par rapport aux raisons du départ du pays d'origine.

En conclusion, la prise en compte des réalités sociologiques et du cadre institutionnel et juridique dans la relation éducative avec les mineurs non accompagnés ne peut être effective que si elle est accompagnée de l'adhésion des travailleurs sociaux à certains principes, notamment celui de considérer que travailler sur leur histoire de vie est un besoin dans l'accompagnement de certains mineurs non accompagnés. Dans cet objectif et dans le cadre de mes fonctions d'éducateur en MECS, j'ai pu effectuer un travail de recueil de récits avec les jeunes que j'accompagnais. Ces récits ont été rédigés à partir d'entretiens enregistrés. Au cours de ce travail, dix jeunes ont souhaité y participer, sur la base du volontariat. Deux de leurs récits sont présentés dans ce numéro.

Bibliographie

Bricaud, J. (2017), Accueillir les jeunes migrants : Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon (2em éd.), France: Chronique Sociale.

Etiemble, Angelina (2002), Les mineurs isolés étrangers en France : évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'Enfance, les termes de l'accueil et de la prise en charge, Etude réalisée pour la Direction de la Population et des Migrations, 2002.

Przybyl, Sarah (2017), Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France, in *Hommes & Migrations*, vol. 1319 (n° 4), p. 166-170.

Senovilla-Hernández, D. (2021), Légitimité et enjeux méthodologiques lors du travail de recherche auprès des mineurs et jeunes migrants non accompagnés, in *Hommes & Migrations*, vol. 1333, p. 21-29.